

# Conditions générales de vente

## Article 1 - Généralités

**E-Line Assist**, secrétaire indépendante, est représentée par Eline APATHIE, 3 rue des Abricotiers Apt 331 - 33520 BRUGES. Toute prestation réalisée par **E-Line Assist** est soumise aux présentes conditions générales.

## Article 2 - Prestations et lieux

**E-Line Assist** propose des prestations ponctuelles ou régulières de secrétariat, gestion administrative, comptable et commerciale, ainsi que du Office Organising au profit des professionnels.

Les prestations prévues sont réalisées dans les locaux de l'entreprise **E-Line Assist**, en télétravail, ou dans ceux du Client, après accord entre les deux parties.

Aucun minimum d'heure n'est à réaliser. Toutefois, pour toute demande de prestation sur site, il est préférable de prévoir un minimum de trois heures consécutives (voir conditions à l'article 7).

## Article 3 - Devis et commande

Pour toute demande de prestation, un devis personnalisé, accompagné des conditions générales de vente sera adressé au client gratuitement et sans aucun engagement. Si le client accepte, le devis ainsi que les conditions générales de vente devront être retournés, datés signés et tamponnés avec la mention "Bon pour accord" accompagnés d'un acompte de 30% du montant total des prestations.

Dès réception de l'intégralité des documents, la commande sera ferme et définitive et le démarrage de la prestation effective.

## Article 4 - Obligations des parties

### 4.1 La prestataire

**E-Line Assist** s'engage à accomplir les missions qui lui sont confiées avec le plus grand soin et dans les délais convenus avec le client lors de la signature du devis. A cet effet, **E-Line Assist** rassemblera les moyens nécessaires à la réalisation de la mission. **E-Line Assist** s'engage à conserver strictement confidentiels les informations, documents et données du client. Les documents fournis par le client lui seront restitués à la fin de la mission.

**E-Line Assist**, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

### 4.2 Le client

Le client devra adresser à **E-Line Assist** tous les documents et informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Tout document fourni par le client ne pouvant être traité correctement fera l'objet d'une annulation de la commande par **E-Line Assist**, sans pénalité exigible.

## Article 5 - Tarifs et facturation

Les tarifs des prestations seront ceux en vigueur à la date d'acceptation du devis signé. Les tarifs peuvent être calculés à l'unité, à l'heure ou au forfait ; ils sont exprimés en euros (€) et hors taxes (TVA non applicable - article 293 B du CGI) et sont révisables au 1er janvier de chaque année.

Les services aux entreprises sont négociés de gré à gré et leur tarif final pourra varier en fonction des exigences particulières que requièrent les prestations, soit en faveur du Client, soit en faveur de **E-Line Assist**. Ainsi, les tarifs indiqués sur les supports de communication de **E-Line Assist** sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme.

A chaque fin d'intervention ponctuelle ou forfaitaire, **E-Line Assist** établira une facture détaillée qui sera remise au client avec les travaux réalisés. Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis. Dans le cadre d'un forfait, les heures devront être consommées sous 3 mois et seront facturées à l'échéance, quelle que soit la durée réellement effectuée. Le solde devra être réglé à **E-Line Assist** à réception de la facture soit par chèque bancaire ou postal, soit par virement bancaire.

Aucun escompte ne sera accordé pour tout paiement anticipé.

## Article 6 - Pénalités de retard

Conformément à la loi n°921442 du 31/12/1992, tout défaut de paiement à la date de règlement figurant sur les factures, des pénalités de retard seront appliquées au taux de 10% par mois dès le premier jour

de retard. Conformément à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, au décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012, aux articles L 441-4 et L 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement dès le premier jour de retard. Par ailleurs, **E-Line Assist** se réserve le droit de résilier toute prestation en cours, sans aucune pénalité réclamée par le client.

## Article 7 - Frais de déplacement, frais postaux

Les tarifs seront majorés des éventuels frais d'affranchissement, d'impression, de fourniture particulière et/ou de livraison applicables au jour de la commande. Pour toute commande d'une prestation d'envoi en nombre, une provision correspondant aux frais d'affranchissement au tarif en vigueur sera demandée.

Toute prestation sur site ne représentant pas trois heures de travail consécutives sera majorée de frais de déplacement selon le barème kilométrique en vigueur, ainsi que tout déplacement supérieur à 15 kilomètres du siège social de l'entreprise **E-Line Assist**.

De manière générale, les tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année. Toutefois, **E-Line Assist** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant entendu que les travaux en cours seront facturés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, validée par la signature du devis et des présentes CGV.

## Article 8 : Restitution des travaux

Les prestations réalisées par **E-Line Assist** seront adressées au client soit par mail, voie postale ou en mains propres.

Le client dispose d'un délai de deux jours à compter de la réception des travaux, pour émettre ses réserves ou réclamations par écrit ou par mail. Passé ce délai, les travaux seront réputés conformes à la commande et aucune réclamation ne sera admise.

## Article 9 - Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués lors de la signature du devis sont donnés à titre indicatif. **E-Line Assist** se réserve le droit de modifier les délais en cas de force majeure. La responsabilité de **E-Line Assist** ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension des travaux dû à un cas de force majeure, ou de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

## Article 10 - Annulation de commande

Chaque partie est libre de résilier une commande, par voie écrite ou mail, sans aucune pénalité tant que la mission n'a pas débutée. Cependant, si un acompte a déjà été versé, il ne sera pas restitué.

En cas d'annulation d'une prestation en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, le travail déjà réalisé sera facturé au client.

## Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de **E-Line Assist** ne saurait être engagée pour une erreur résultant d'un manque d'informations ou d'informations erronées. **E-Line Assist** ne sera pas tenue responsable des incompatibilités informatiques dues aux versions de logiciels, ou systèmes d'exploitation, utilisés par le client.

Compte tenu des risques de dommages ou détériorations encourus par ce type de support, il appartient donc au client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance. La responsabilité de **E-Line Assist** ne pourra donc pas être engagée à ce titre.

Le client convient que **E-Line Assist** n'encourt aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demande que le client subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

## Article 12 : Propriété intellectuelle

Tout document écrit en vue d'être utilisé par le client restera la propriété de **E-Line Assist** jusqu'au paiement de la totalité du montant des factures relatives à la prestation de services.

## Article 13 : Litiges

Les présentes conditions générales de prestations sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes conditions générales sera porté devant le Tribunal de Bordeaux, à défaut de résolution à l'amiable.